



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 04 mars 2026

Délibération n° 2026/05

OBJET : Approbation de la mise en place de l'accord prime d'intéressement pour la période 2026-2029

Vu les articles R321 – 1 à 22 du code de l'urbanisme

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu l'arrêté ministériel du 6 avril 2022 portant nomination de Monsieur Thomas Welsch Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le règlement institutionnel,

Vu le règlement du personnel,

Considérant l'intérêt d'associer les salariés aux performances de l'EPF de la Vendée et les orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025 - 2029,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la mise en place d'un accord d'intéressement à l'EPF de la Vendée pour la période 2026 – 2029.
- AUTORISE le Directeur Général à élaborer l'accord d'intéressement ;
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet accord.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Le Préfet de la Vendée
Préfecture de la Vendée

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé